

M A I R I E

DE

SAINT-GENEST-MALIFAU

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Télécopieur : 04 77 51 26 71

ARRETE 2023-051

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAU :

VU la demande présentée par l'association Familles Rurales le 22 juin 2023 ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion d'une action d'éducation routière animée par l'association Prévention Routière sur la place du 19 mars 1962.

A R R E T E :**Article 1^{er} : Stationnement**

Le stationnement de tous véhicules sera interdit place du 19 mars 1962 sur une superficie de 20 m x 25 m délimitée par des barrières mobiles le **mercredi 19 juillet 2023**.

Article 2 : Les barrières et des panneaux de signalisation seront mis en place par les services techniques et maintenus par l'association Familles rurales.

Article 3 : Monsieur le responsable des services techniques, l'association Familles Rurales, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de ST GENEST MALIFAU sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAU, le 22 juin 2023

Le Maire
Vincent DUCREUX

